RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE PIERRE DU TERRAIL
PONTCHARRA
Académie de Grenoble
Année scolaire 2021/2022
Séance n°2 du 18 novembre 2021

Lycée Pierre du Terrail Pontcharra

Procès-verbal du conseil d'administration

du 18 novembre 2021

Séance n° 2 de l'année scolaire 2021-22, convoquée le 22 octobre 2021
Présidence : Régis BERTHOLET, Proviseur
Nombre de présents : **20 puis 23** Quorum : 13
Absents excusés : M. REBBOAH, Mmes BUISINE, SIMONATO
Secrétaire de séance : M. Gilles DETAEYE
Invitées sans droit de vote : Violaine DETANG (secrétaire) et Amélie CHABALET (AED)

Questions traitées :	**Nombre de feuillets**
I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES	2
II. AFFAIRES FINANCIERES	4
III. AFFAIRES SCOLAIRES	1
IV. QUESTIONS DIVERSES	1

Le Président,

R. BERTHOLET

LYCEE PIERRE DU TERRAIL Le Proviseur 38530 PONTCHARRA

Le secrétaire de séance,

G. DETAEYE

LYCEE PIERRE DU TERRAIL G. DETAEYE 38530 PONTCHARRA

Conforme aux délibérations

Ordre du jour :

Affaires administratives

1. Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration. **Vote**
2. Adoption des différentes instances émanant du conseil d'administration. **Vote**
3. Délégations :
   - Délégation de signature du Conseil d'Administration au Chef d'établissement pour la passation de marchés à incidence financière annuelle. **Vote**
   - Délégations du Conseil d'Administration à la Commission Permanente. **Vote**
   - Autorisation donnée au chef d'établissement pour représenter l'EPLE en justice en qualité d'organe exécutif de l'EPLE**. Vote**
   - Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les conventions de stage avec les entreprises et les organismes de formation. **Vote**

Affaires financières et comptables

1. Contrats et conventions **Vote**
2. Tarifs SRH. **Vote**
3. Budget 2022 **Vote**
4. **DBM Vote**

Affaires scolaires

1. Projet d'évaluation des élèves du lycée (pour information)

Questions diverses

1. Horaires des conseils de classe
2. Absence de Mme Limido
3. Accès à la moyenne en cours de trimestre
4. Devenir des élèves dans le supérieur

Le quorum étant atteint, la séance commence à 18h20

I AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Adoption du compte-rendu du précédent conseil d'administration, le 27 septembre 2021

Vote :

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

Le compte-rendu modifié est adopté.

18h25 arrivée de Mmes OLIVIER & VINCENT (22 présents)

2. Adoption des différentes instances émanant du conseil d'administration

Après échanges avec les participants, la composition des différentes commissions est établie puis présentée au vote

Composition :
- du conseil d'administration
- de la commission permanente
- du conseil de discipline
- de la commission éducative
- du conseil de la Vie lycéenne (CVL)
- de la commission d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC)
- de la commission d'hygiène et sécurité (CHS)

Vote :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

La composition des différentes commissions est adoptée.

3. Délégations

18h25 retour de Mme Montassu qui s'était absentée un instant (23 présents)

Plusieurs délégations sont proposées au conseil d'administration afin de faciliter le fonctionnement quotidien de l'établissement et limiter le recours au vote du conseil d'administration pour les affaires courantes.

Autorisation donnée au Chef d'Etablissement pour
- signer les contrats ou conventions à incidence annuelle.
- signer les conventions de stage avec les établissements de formations et les entreprises
- représenter le lycée en justice en qualité d'organe exécutif de l'E.P.L.E.

M. BERTHOLET informe qu'il a délégué sa signature à Mme Catherine GOMEZ pour toute commande inférieure ou égale à 800.00€ HT.

Délégation du CA à la commission permanente. Cette délégation permettrait, s'il en était besoin, de prendre des décisions sans réunir le CA. Les textes administratifs encadrent cette délégation à certaines compétences :

M BERTHOLET s'engage à faire une commission permanente avant le CA sur la DGH .

1)L'adhésion à tout groupement d'établissements ;

2)La passation des marchés, contrats et conventions dont l'établissement est signataire, à l'exception :

- Des marchés qui s'inscrivent dans le cadre d'une décision modificative adoptée conformément au 2° de l'article R. 421-60 ;

-en cas d'urgence, des marchés qui se rattachent à des opérations de gestion courante dont le montant est inférieur à 5 000 euros hors taxes pour les services et 15 000 euros hors taxes pour les travaux et équipements ;

-des marchés dont l'incidence financière est annuelle et pour lesquels il a donné délégation au chef d'établissement.

Mme OLIVIER demande quelle est la limite financière accordée ?
La limite est la somme ouverte sur la ligne budgétaire.

3) Les modalités de participation au plan d'action du groupement d'établissements pour la formation des adultes auquel l'établissement adhère, le programme annuel des activités de formation continue et l'adhésion de l'établissement à un groupement d'intérêt public ;

4) La programmation et les modalités de financement des voyages scolaires ;

5) Il autorise l'acceptation des dons et legs, l'acquisition ou l'aliénation des biens, ainsi que les actions à intenter ou à défendre en justice et la conclusion de transactions ;

Vote :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

Chacune des délégations mentionnées est adoptée.

II AFFAIRES FINANCIERES et COMPTABLES

1. Contrats, Convention et marchés

Mme GOMEZ, gestionnaire, présente la liste des contrats de l'établissement. Elle précise qu'un certain nombre de contrats nécessitent d'être mis à jour et que plusieurs contrats obligatoires manquaient jusqu'à présent. De ce fait, le montant consacré aux contrats dans le budget 2022 augmente sensiblement, avec près de 6000€ en ce qui concerne les nouveaux contrats.

CONTRATS

- FEA : contrat d'entretien et de maintenance des 4 portails.
1440,00€ TTC / an pour une durée de 3 ans.

- SCHILLER contrat d'entretien et de maintenance du défibrillateur.
497,40€ TTC / an pour une durée de 3 ans.

- ACIPA : contrat d'entretien et de maintenance pour l'imprimante du CDI.
708,60€ TTC /an pour une durée de 3 ans.

CONVENTIONS

- Convention avec l'UGAP pour l'acheminement du gaz du 01/01/2022 au 30/06/2025.
- Convention de mutualisation de service entre le rectorat de Grenoble, le lycée Vaucanson et le lycée Pierre du Terrail pour la gestion de paie des AED.

Remarque concernant le contrat de l'imprimante qui apparait élevé : le contrat comprend aussi le coût des consommables, comme pour les photocopieurs, ce qui explique le montant de 708€.

Vote :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

Chacun des contrats présenté est adopté.

2. Tarifs du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH)

M Bertholet rappelle que les tarifs de demi-pension ont déjà été votés lors du précédent conseil d'administration mais qu'il y a une erreur en ce qui concerne les tarifs des tickets (prix du repas pour un externe). En effet, il avait été proposé d'augmenter ces repas de 10 cts mais il apparait que la région refuse que l'augmentation soit supérieure à 0.5% (soit 2 cts par ticket de repas élève). De fait, l'augmentation sera moindre mais nécessite quand même un nouveau vote.

Le tarif des repas passera **pour les externes : de 4,00€ à 4,02€**

Vote :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

Les tarifs sont adoptés.

3. Proposition de Budget 2022

M Bertholet rappelle que Mme Gomez, gestionnaire, arrive après 4 années sans gestionnaire titulaire sur l'établissement. De ce fait, même si les gestionnaires ont fait leur possible durant ces 4 années, la gestion du lycée nécessite une remise à plat afin de repartir sur de bonnes bases pour les années à venir.

C'est donc l'ambition de ce budget 2022 qu'il est difficile de comparer ligne à ligne avec les années précédentes. Plusieurs éléments doivent d'éclairer la compréhension de ce projet de budget :

- la dotation de fonctionnement de la région est en baisse de de 3% par rapport à 2021. Cette baisse est liée au fait que les fonds de roulement (ou de réserve) du lycée étaient très importants au compte financier 2020. A l'avenir, la baisse engagée des réserves doit permettre une revalorisation de la subvention de fonctionnement.

- l'organisation générale du budget est fortement modifiée, ce qui rend parfois difficile la comparaison avec les budgets précédents. Le principal changement concerne le service de restauration et d'hébergement (SRH) qui devient un service plus autonome, prenant à sa charge l'ensemble des dépenses qui le concerne (il n'y a plus de reversement de ce service vers le service administration et logistique, les factures seront directement imputées sur ce service). La principale conséquence pour la lecture du budget concerne les dépenses de viabilisation (gaz, électricité, eau) qui se retrouvent réparties sur 2 services, le SRH d'un côté et le service général de l'autre.

- des charges de fonctionnement en augmentation avec 4 000€ supplémentaires pour la viabilisation et 10 000€ supplémentaires pour la mise en place de contrats obligatoires.

- une répartition différente de la partie Activités pédagogiques (AP) avec

  - une enveloppe "projets" en augmentation. Cette enveloppe rassemble à la fois les projets récurrents (théâtre, danse…) et de futurs projets (besoins spécifiques, intervenant, sorties scolaires…).

  - un ajustement des crédits pédagogiques en fonction des besoins réels exprimés par chacune des disciplines

  - un déplacement des crédits "Erasmus" sur une ligne spécifique contrairement à l'année précédente où ils apparaissaient à tort sur la ligne "crédits pédagogiques".

Mme ROBERT-JURADO précise qu'en raison des conditions sanitaires, l'Europe ne permet pas le déplacement des élèves cette année. Seuls les enseignants se déplaceront. Les rencontres entre élèves se feront donc à distance.

Dans cette proposition, le budget doit pouvoir couvrir l'ensemble des besoins de fonctionnement du lycée, sous réserve d'imprévu (augmentation forte du prix du gaz par exemple). Mais compte-tenu de besoins supplémentaires (projets pédagogiques, contrats...), le budget n'est pas à l'équilibre et nécessite un prélèvement de 36 771,43€.

Remarques :

- **concernant les crédits pédagogiques** : il apparait que jusqu'à présent, les professeurs n'avaient pas connaissance des crédits pédagogiques par discipline. Il semble par ailleurs curieux de voir apparaître des lignes spécifiques pour 2 enseignements de spécialité (anglais et humanité) et non pour les autres. Il est convenu de supprimer ces 2 lignes en répartissant les crédits sur les disciplines concernées.
- **concernant l'enveloppe projets pédagogiques** : cette enveloppe a vocation à répondre aux différents projets montés par les enseignants, l'idée étant de mutualiser les fonds afin de permettre plus de

souplesse et de réactivité au niveau de la gestion. Des crédits sont déjà prévus sur cette ligne pour l'option danse (6000€), le théâtre (3000€), des sorties dans le cadre de l'éducation à l'orientation (1500€) et la sortie au CERN pour une classe de terminale (1500€).
Les parents d'élèves s'étonnent des montants importants consacrés parfois à un nombre limité d'élèves d'option : (carabine achetées pour la spécialité EPS-PCS). Leur souhait est de faire profiter de ces projets à un maximum d'élèves.
M Bertholet explique que ces crédits sont en grande partie destinés au transport des élèves vers les salles de spectacle. L'objectif à l'avenir, dans la mesure du possible, est d'ouvrir l'accès à ces spectacles à d'autres élèves que les optionnaires. C'est ce qui a commencé à être fait cette année, avec des élèves internes. Une réflexion est donc menée dans ce sens afin de construire une politique culturelle plus globale au niveau du lycée, toucher des élèves plus éloignés de la culture et faire rayonner les options en s'appuyant sur leur savoir-faire.

Vote :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

Le budget 2022 est adopté.

4. Décisions budgétaires modificatives (DBM)

Afin de terminer l'exercice budgétaire 2021, plusieurs décisions budgétaires modificatives sont indispensables. Il s'agit essentiellement de questions comptables.

Ainsi des crédits destinés à de l'investissement ont été ouverts à tort sur des crédits de fonctionnement. Le problème est que les factures d'investissement supérieures à 800€ ne peuvent être honorées en l'état. La solution proposée consiste à déplacer les crédits d'un service à l'autre pour permettre le paiement des factures. Concrètement, cela concerne l'achat de matériel en EPS (carabines et capteurs laser). Une DBM est donc présentée afin de virer des fonds du service général (ALO) vers la section d'opération en capital.

Pour information, deux nouvelles lignes budgétaires ont aussi été ouverte afin d'une part de prendre en charge les fonds des projets Erasmus et d'autre part, accepter la dotation complémentaire de la région d'investissement (fond régional d'investissement)

Par ailleurs, concernant le fond régional d'investissement (FRI), des crédits ont été ouverts l'année dernière pour des sommes supérieures de 2000€ à la dotation. Le service est donc déficitaire et nécessite d'être abondé en conséquence. M Bertholet propose de prélever de nouveau sur les fonds de réserve, la somme de 1997.10€.

Remarque : les parents d'élèves s'interrogent sur les raisons justifiant une baisse très importante des fonds de réserve, durant l'année 2021. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette baisse : des consommations en augmentation liées aux nouveaux bâtiments et à la ventilation maximale des locaux, une baisse des recettes du SRH du fait de l'absence des élèves (1/2 jauges ou confinement), des coûts supplémentaires liés à l'épidémie, des augmentations multiples au niveau des contrats et des matières premières.

Mme SAUVAGE demande un détail exact de la répartition des différents prélèvements effectuée.

A la demande du conseil d'administration, il est convenu de transmettre rapidement à ses membres un récapitulatif des prélèvements sur l'année 2021. Ce document sera joint au compte-rendu.

Les parents d'élèves s'inquiètent du peu de fonds de réserve restants.
M L'Agent comptable explique que nous étions à 140 jours de fonctionnement avant les différents prélèvements et que nous en sommes aujourd'hui au double (60 jours) du minimum requis qui est de 30 jours.

Vote :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

Les DBM sont adoptées.

III AFFAIRES SCOLAIRES

5. Projet Local d'évaluation

Pour rappel, l'établissement a bénéficié de 2 demi-journées pédagogiques afin de travailler sur les questions d'évaluation dans l'établissement. A cette occasion, un document général appelé "projet local d'évaluation" a été rédigé avec les équipes enseignantes.

M Bertholet précise que du fait de sa rédaction collective et de la difficulté à mettre tout le monde d'accord, le document est peu ambitieux. De ce fait, il reflète mal la qualité de la réflexion engagée dans les équipes et la richesse des solutions trouvées pour faire réussir les élèves. Il s'agit donc d'une première étape vers une harmonisation des pratiques d'évaluation.

IV QUESTIONS DIVERSES

Horaires des conseils de classe : La FCPE interpelle la direction sur les horaires de conseil de classe en journée ou commençant à 16h30. M Bertholet rappelle la difficulté à poser les 32 conseils de classe dans un laps de temps raisonnable et à des horaires raisonnables eux aussi. Il ne voit pas d'inconvénient à commencer les conseils à 17h plutôt que 16h30. S'agissant des conseils en journée, ils restent exceptionnels et ont été positionnés avant les vacances, alors que nous n'avions pas connaissance des parents délégués représentant ces classes. Il n'a donc pas été possible de les contacter en amont, ce qui sera fait à l'avenir pour permettre au plus grand nombre d'être présent. Nous serons plus attentifs au 2ème trimestre et les conseils débuteront à 17h.

« Compensation » de l'absence de Mme Limido : M Bertholet est conscient que les élèves de Mme Limido sont pénalisés du fait de l'absence de remplacement durant un mois. Il s'engage à faire le point avec le professeur remplaçant afin d'envisager la possibilité de cours de rattrapage. Il précise que ce n'est pas un problème de moyen mais qu'il faut à la fois que le professeur et les élèves soient disponibles.

Calcul des moyennes en cours de trimestre : Les parents d'élèves s'interrogent sur le fait que certains élèves semblent être obsédés par l'évolution de leur moyenne. Cet accès permanent à la moyenne et son évolution leur semble générer beaucoup de stress, au détriment de la sérénité pourtant nécessaire aux apprentissages. Les élèves se déclarent attachés à cette indication, ils en ont besoin, pour leur permettre de se situer même s'ils concèdent que c'est effectivement une source de stress. Ils ajoutent que la pression est surtout générée par la masse de travail sur certaines périodes. L'accumulation de DS est une réelle source de stress. Il est proposé par un parent d'élèves de réaliser un sondage (pronote) auprès des élèves afin de mieux mesurer le phénomène et d'estimer la fréquence de consultation de la moyenne sur pronote. L'idée est retenue.

Suivi des élèves dans le supérieur : La FCPE souhaite connaître le devenir des lycéens à l'université. M Bertholet explique qu'il est un peu tôt pour le savoir mais que des statistiques seront réalisées à la fin de mois, à partir des informations transmises par les anciens élèves qui viendront chercher leur diplôme du bac. Il propose que cela fasse l'objet d'un point d'ordre du jour, lors du prochain conseil d'administration.

La séance est levée à 21h30.